



**FéWaSSM** A.S.B.L.

**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale**

## **Rapport d'activité**

**Période du 01-01-2019 au 31-12-2019**

Fédération des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL  
Siège social : Rue des Fusillés, 20 – 1340 Ottignies  
Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com)  
N° BCE : 0680.919.907

## Table des matières

<b>1. Vie de l'ASBL</b> .....	2
<b>1.1 L'objet social de l'ASBL</b> .....	2
<b>1.2 Les AG</b> .....	2
<b>1.3 Le Conseil d'Administration</b> .....	3
<b>1.4 Engagement d'un permanent à la FéWaSSM</b> .....	3
<b>1.5 La communication aux membres</b> .....	4
<b>2. Les Commissions</b> .....	4
<b>2.1 La Commission Administrative et Financière</b> .....	5
<b>2.2 La Commission Stratégique et Politique</b> .....	6
<b>2.3 La Commission Ethique et Clinique</b> .....	7
<b>2.4 Groupe de travail des Directeurs Thérapeutiques</b> .....	8
<b>3. Les Mandats</b> .....	8
<b>4. Financement des Psychologues de 1<sup>ère</sup> ligne (PPL)</b> .....	9
<b>5. Rencontres avec l'AVIQ</b> .....	9
<b>6. Convention AVIQ-ONE : supervision des TMS de l'ONE</b> .....	9
<b>7. Groupe de travail « Promotion Santé en Prison »</b> .....	10
<b>8. Organisation d'une journée d'étude FéWaSSM</b> .....	11
<b>9. Projet de Réforme du Décret</b> .....	12
<b>10. Conclusion</b> .....	14

# 1. Vie de l'ASBL

## 1.1 L'objet social de l'ASBL

Créée en 2017<sup>1</sup>, la Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale (FéWaSSM) a pour objet de regrouper les Services de Santé Mentale agréés et subventionnés par la Wallonie (AViQ) dans le but de représenter et défendre leurs intérêts.

La FéWaSSM se positionne comme un acteur incontournable pour le politique. Elle se veut être l'interlocuteur privilégié des instances politiques et administratives et de la Société pour les questions qui concernent les Services de Santé Mentale au sens strict et un interlocuteur incontournable pour la politique de santé mentale au sens large.

Pour ce faire, la FéWaSSM développe 3 axes de travail :

- Administratif et financier
- Éthique et clinique
- Politique et stratégique

En ce sens, la Fédération des Services de Santé Mentale peut déposer des positions affirmées sur les réformes envisagées et faire des propositions de manière anticipative.

A cette fin, l'association peut notamment :

- Assurer la représentation du secteur des SSM Wallons dans les organes de concertation qu'ils soient institutionnalisés ou non.
- Défendre et promouvoir la philosophie de travail et la diversité des actions développées par les SSM.
- Renforcer les pratiques communes en s'appuyant sur l'expertise des membres.
- Rassembler et fédérer les membres.
- Favoriser la cohérence et la cohésion tant en interne qu'avec des structures concernées par la Santé Mentale au niveau régional, communautaire, fédéral.

## 1.2 Les AG

En 2019, une Assemblée générale (18/06) et trois Assemblées extraordinaires (le 29/01, le 15/03 et le 19/11) ont eu lieu.

Ces Assemblées rassemblent l'ensemble des membres. Les personnes mandatées par leur service y sont conviées, tout en étant ouvertes à l'ensemble des travailleurs.

L'Assemblée extraordinaire du 21 janvier avait comme objet l'approbation du PV de l'A.G du 28 juin 2018, le bilan de l'activité de la FéWaSSM de juin à décembre 2018 présentant le travail réalisé par les Commissions et le travail réalisé autour de l'Avant-Projet de Décret.

---

<sup>1</sup> Le 12 décembre 2017 a eu lieu l'AG constitutive de la FéWaSSM.

Cette Assemblée s'est clôturée par la diffusion d'informations concernant les Psy de Première Ligne d'une part et l'engagement d'un permanent d'autre part.

L'Assemblée extraordinaire du 15 mars avait comme objet l'approbation du PV de l'AG du 29 janvier, la présentation de la structure de la FéWaSSM, du processus et du contenu de l'Avant-Projet de Décret, d'un moment de débat et d'un vote portant sur la participation de la FéWaSSM au groupe de travail sur la rédaction des arrêtés. La poursuite de la participation de la FéWaSSM a été validée.

L'Assemblée générale du 18 juin fût un moment consacré à l'approbation du PV de l'AG extraordinaire du 15 mars, à la présentation du rapport d'activité 2018, à l'approbation des comptes et bilan 2018 ainsi que du budget 2019, à la décharge donnée aux administrateurs, au vote suite à une question posée à l'AG concernant l'APD et la poursuite de la concertation, au débat et vote face à la proposition de modification des statuts et du R.O.I, à l'admission et démission de nouveaux membres, et l'élection d'un nouveau administrateurs suite à une vacance de poste.

L'Assemblée extraordinaire du 19 novembre fût l'occasion d'approuver le PV de l'AG du 18 juin, de présenter des propositions de modifications de l'Avant-Projet de Décret comme base de discussion avec le Cabinet et de soumettre le texte modifié à l'approbation de l'AG. Ce texte a été approuvé.

### 1.3 Le Conseil d'Administration

Suite à l'A.G du 18/06/19, le Conseil d'Administration est composé de quatorze administrateurs (sur 16 postes possibles). Il se réunit mensuellement. Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a pour mission de gérer toutes les affaires de la FéWaSSM, de mettre en place les Commissions de travail et de relayer à l'AG.

Au sein du C.A, le bureau est composé d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un Trésorier et d'un Secrétaire. Cet organe tient ses prérogatives du CA et a pour mission la gestion quotidienne de l'ASBL, le suivi, l'évaluation des orientations et des décisions prises par l'A.G et le C.A.

### 1.4 Engagement d'un permanent à la FéWaSSM

Le 21 décembre 2017, la FéWaSSM a introduit une demande de subvention facultative relative au financement d'une fonction de coordination en son sein. Cette demande de subvention reçu un avis favorable de la part du Cabinet le 22 novembre 2018.

C'est ainsi qu'une fonction de coordination vit le jour et qu'une permanente fût engagée le 19 mars 2019. Ses missions sont les suivantes :

- Assurer un support pour les diverses activités de la FéWaSSM (conseil d'administration, commissions et groupes de travail, rédaction de documents, ...).

- Prendre en charge des tâches administratives (réponses aux demandes, gestion de la boîte mails, envoi de courrier, rédaction de pv de réunions, mises à jour des fichiers de contacts).
- Etablir des relations équilibrées et de réciprocité avec l'ensemble des membres.
- Développer une connaissance approfondie du secteur, de ses réalités, de ses activités, des besoins et de l'identité des membres de la Fédération.
- En concertation avec le Conseil d'Administration et sous sa responsabilité, représenter le secteur, défendre les valeurs de la Fédération auprès des pouvoirs publics, de l'opinion publique, ...
- Entretenir des outils de communication efficaces à l'égard des membres (soutenir la création/gestion d'un site internet).

## 1.5 La communication aux membres

Depuis sa création, la FéWaSSM met en place des outils de communication à destination de ses membres mais aussi de l'extérieur.

La mise en place d'une boîte mail propre à la FéWaSSM, la constitution de listes de contacts (et leur gestion) et la newsletter (mensuelle) permettent à tout instant d'informer les membres au sujet de points précis et diversifiés qui sont liés à la vie propre de la Fédération et du secteur, à l'actualité politique et aux diverses réformes. Par exemple, chaque moment significatif de la négociation de l'Avant-Projet de Décret fût l'objet d'une communication auprès des membres. Les informations provenant des membres, de différents groupes de travail au niveau fédéral, de l'AViQ, de l'UNIPSO, etc. sont également relayées et diffusées vers les membres.

Par ailleurs, la création d'un site internet pour la FéWaSSM est un projet en cours (depuis septembre 2009).

## 2. Les Commissions

Lors de la création de la FéWaSSM, l'objet social de la fédération mettait en avant la nécessité de développer le travail de la Fédération autour de 3 axes de travail : administratif et financier, éthique et clinique, politique et stratégique (Statuts : Art. 33).

Pour ce faire, la FéWaSSM a mis en place des commissions de travail. Ce sont des organes de concertation et de consultation indispensables au développement de l'activité de la Fédération. Ces commissions sont ouvertes à tout acteur des Services de Santé Mentale. L'objectif est d'y déployer un espace de débat et d'échange d'informations permettant l'élaboration de propositions et de points de vue différenciés sur les différents thèmes affectant l'actualité des services et les soins qui y sont donnés.

Chacune de ces commissions poursuit des objectifs propres mais en concertation / collaboration / articulation avec les autres commissions.

Un administrateur est co-responsable du fonctionnement de chaque commission avec les participants des groupes de travail. Il a la tâche de relayer le travail qui y est mené ainsi que les propositions émises par chaque commission auprès du C.A

Chaque commission aborde notamment les diverses propositions qui pourront être faites au Pouvoir Subsidiant et Politique en vue de modifications décrétales selon les différents axes qu'elles traitent. C'est aussi à partir de la réflexion menée au sein de ces différents groupes de travail et en interaction les uns avec les autres que sont alimentées les rencontres avec l'AVIQ.

La transmission du travail de chacune de ces commissions vers le Conseil d'administration permet à celui-ci de prendre position et de prendre les mesures utiles pour soutenir les acteurs des services.

## 2.1 La Commission Administrative et Financière

Cette Commission aborde les différents aspects de gestion administrative et financière d'un SSM, les questions de législation sociale et les modalités de financement qui sont à la base du bon fonctionnement du secteur et de tout Service. Le Groupe de travail rassemble aussi les informations utiles pour démontrer la situation financière réelle dans laquelle les services se trouvent en vue d'une interpellation politique. Dans cette commission, les participants abordent aussi les diverses propositions qui pourront être faites au Pouvoir Subsidiant en vue de modifications décrétales sur les aspects de subsidiation. Enfin, c'est à partir de la réflexion menée au sein de ce groupe de travail, en interaction avec les autres groupes de travail, que sont préparées les rencontres avec l'AVIQ. D'autres points sont abordés en fonction de l'actualité des besoins. En voici quelques-uns de manière non exhaustive : évolution de l'outil easy fiche, benchmarking de modes de financement d'autres secteurs, indicateurs, barèmes, montant des consultations, évolution des aides à l'emploi, ...

En 2019, la Commission s'est réunie sept fois et a rassemblé jusqu'à 26 membres. La Commission a principalement travaillé sur trois grands axes :

1. L'Avant-Projet de Décret : état des lieux, travail autour de la fonction de Direction Administrative (questionnaire, ...), ... recommandations et propositions élaborées en Commission.
2. L'AVIQ : suivi des subsides et de leur calendrier, ANM, cadastre, fiche épidémiologique adulte, GT indicateurs, communication AViQ vers les services et centralisation des communications, organigramme, interpellations préparées en Commission.
3. La réalité administrative et financière des services : inspections, RGPD, informatisation des services (Jade/Topaz, budget, etc.), codification des prestations, outils dans les SSM, RASSH-PSSM-Décomptes, délais 2019, ....

Parmi ces réunions, il y eut deux réunions extraordinaires :

- L'une fût consacrée à la présentation du logiciel Jade/Topaz par des experts externes. L'ensemble des membres de la FéWaSSM furent invités.
- Une autre réunion extraordinaire fût consacrée à la fonction de Direction Administrative. Elle a abouti à la création d'un questionnaire sur la fonction DA<sup>2</sup>. Ce questionnaire fût soumis à l'ensemble des DA de la FéWaSSM. Un groupe de travail a récolté les réponses aux questionnaires et s'est réuni quatre fois. Les résultats firent l'objet d'un dépouillement et d'un travail d'analyse. Cette analyse fût présentée à la Commission. Sur base de cette analyse, la Commission a formulé diverses recommandations et une proposition concernant la revalorisation de la fonction.

## 2.2 La Commission Stratégique et Politique

La Commission Stratégie et Politique poursuit différents objectifs, dont celui de recueillir un maximum d'informations provenant des différents niveaux de pouvoir (réponses à des questions parlementaires, nouveaux décrets, rapports KCE...) concernant / impactant de près ou de loin les SSM dans leur financement, leur fonctionnement, leurs missions, en ce compris l'Aide à la Jeunesse, l'Emploi... mais aussi de proposer des stratégies de réactions à ces informations recueillies ainsi que des interpellations adaptées (courriers, questions parlementaires, demande de rencontre des cabinets et administrations...) en lien avec les préoccupations / difficultés rencontrées par les SSM sur le terrain. Lorsque cela s'avère nécessaire, elle propose d'effectuer un recensement exhaustif et une synthèse des données à recueillir auprès des SSM, en lien avec les préoccupations identifiées.

Quelques exemples de thématiques concernées : l'adaptation du décret SSM, la philosophie et l'avenir de la Structure SSM, l'intégration des subventions facultatives dans les agréments, le futur système d'encodage du RASH, la position des SSM quant à la redéfinition de la première ligne de soins, les politiques développées en santé mentale, le développement des outils de communication de la Fédération...

En 2019, il y eut cinq réunions qui ont rassemblé une dizaine de participants. Ces réunions ont principalement porté sur :

- La rédaction d'un organigramme de la Fédération.
- La mise en place d'un Groupe de travail pour la création du site internet de la FéWaSSM et le suivi de l'état d'avancement du travail. Le groupe de travail s'est réuni à six reprises en 2019, dont trois fois avec le webmaster. Il s'est principalement attelé à l'élaboration de l'architecture du site.
- La mise en place d'un Groupe de travail pour l'organisation d'une journée « Portes Ouvertes » du secteur SSM prévue le 5 mai 2020 et le suivi de l'état d'avancement du travail. L'objectif de cette journée est de visibiliser le travail réalisé en SSM auprès du public, des autorités administratives et politiques, des médias. L'objectif est de mettre en lumière l'identité qui traverse le secteur, chaque SSM mettant en évidence ses spécificités, ses axes d'action privilégiés, ses réalités locales, ses ancrages territoriaux, ses priorités. Le but est de visibiliser la richesse et la diversité du travail réalisé par le secteur en communiquant vers les usagers, les habitants de la commune et des environs, le grand public, les politiques, les autorités compétentes,

---

<sup>2</sup> Cf. annexe n°(Questionnaire DA), p.

les médias, les réseaux, ... Le groupe de travail s'est réuni deux fois en 2019. Il a produit un argumentaire et un rétro planning. Il tient informé les membres de l'état d'avancement du projet.

- Le suivi de l'actualité liées aux réformes en Santé Mentale.

## 2.3 La Commission Ethique et Clinique

L'objectif principal de cette Commission est de défendre la spécificité du travail en SSM dans le champ ambulatoire dont l'essence même est d'être au chevet de personnes fragilisées d'un point de vue psychique. Au sein des équipes des SSM, plusieurs métiers travaillent avec un même patient. Ainsi, accueillants, logopèdes, médecins, psychologues, travailleurs sociaux etc. participent à l'identité du service. Plutôt que d'être des pratiques juxtaposées les unes à côté des autres, elles cherchent une cohérence interne au sein des pratiques déployées par les services.

Dans le texte sur l'identité des SSM<sup>3</sup> rédigé en 2016 il est mentionné : « *La pluridisciplinarité permet une prise en charge intégrée visant une mise en commun respectueuse des savoirs et spécificités de chaque professionnel. Elle est également un soutien pour chaque intervenant lorsqu'il est face à des situations cliniques complexes. La référence à l'équipe permet d'amener du tiers par rapport au travail de chacun. La réunion clinique hebdomadaire est la pierre angulaire du travail au sein de nos services : c'est cet espace-temps propre à l'équipe qui participe à l'élaboration du travail clinique. Elle rassemble l'ensemble des prestataires du service. Chaque fonction donne une couleur particulière au travail en SSM et à la population consultante. Médecins (pédo)psychiatres, psychologues, assistants sociaux, logopèdes, infirmiers, secrétaires, etc. ; y œuvrent ensemble. »*

Les objectifs spécifiques que poursuit la Commission sont les suivants :

- Approfondir la clinique qui est la nôtre en SSM, et affiner notre identité.
- Comprendre et mesurer les effets des évolutions sur cette clinique.
- Comprendre et détailler les processus qui animent communément et de façon différenciée les SSM.
- Elaborer l'identité de chaque profession, élaborer les conditions de la pluridisciplinarité.

En 2019, il y eut huit réunions de la Commission Ethique et Clinique. En moyenne, ces réunions ont rassemblé une quinzaine de cliniciens occupant différentes fonctions en SSM ainsi qu'un représentant d'utilisateur et deux personnes de l'équipe du CRéSaM.

Si l'objectif de la Commission est de se pencher sur des thèmes spécifiques au travail clinique, l'actualité liée à l'Avant-Projet de Décret a régulièrement bousculé son travail.

Les différentes réunions ont porté sur la question de l'évaluation :

---

<sup>3</sup> Cf. annexe n°(identité SSM), p.

- Un travail de réflexion autour de l'article de l'APD sur le bilan du suivi et la production d'un argumentaire à ce sujet.
- Un travail de réflexion sur les différents aspects liée à l'évaluation en SSM :
  - L'évaluation du fonctionnement des SSM.
  - L'évaluation du suivi clinique.

En 2018, ce travail de réflexion autour du bilan du suivi et sur la question de l'évaluation du travail clinique a conduit à une proposition de reformulation du passage de l'Avant-Projet de Décret sur le bilan du suivi. En 2019, la Commission a rédigé un argumentaire sur cette question et l'a soumis au CA. Par ailleurs, afin d'approfondir et d'affiner les modalités d'évaluation du fonctionnement des SSM et des suivis cliniques, elle a poursuivi ses travaux en :

- se recentrant sur le travail clinique et les spécificités de sa temporalité ;
- rédigeant un texte suite à l'analyse des PSSM réalisée par le CRéSaM ;
- travaillant la question de l'évaluation à partir du texte « *La Folie Evaluation. Les fabriques De La Servitude* » (Auteurs : Alain Abelhauser, Marie-Jean Sauret, Roland Gori) ;
- travaillant la question de l'évaluation avec un représentant de l'asbl PSYTOYENS (Fédération d'Associations d'Usagers).

## 2.4 Groupe de travail des Directeurs Thérapeutiques

Ce groupe de travail est né dans le cadre de l'Avant-Projet de décret. Il s'est réuni une fois en 2019. Il a rassemblé quinze participants. Cette réunion a fût l'occasion de présenter l'état de la situation concernant l'APD, les points d'achoppement, le processus, le financement, l'actualité politique, etc. Elle fût l'occasion de diffuser des informations sur le travail de la délégation. Les DT ont par ailleurs marqué leur souhait de maintenir ces rencontres, ces échanges d'expérience et d'informations sur l'actualité... La FéWaSSM s'est proposée de recueillir les thèmes prioritaires que les DT souhaitent aborder.

## 3. Les Mandats

- La FéWaSSM est membre de l'AG de l'UNIPSO depuis mai 2018. A l'UNIPSO, la FéWaSSM participe au GT ANM et GT UNIPSO-AVIQ. 2019 fût marqué par la signature des accords du non marchand et une communication importante à ce sujet vers nos membres.
- La FéWaSSM est membre de la FASS et de l'UNISOC.
- La FéWaSSM est membre du CRéSaM. Elle y est représentée à l'AG, au CA et au comité de pilotage.
- Les SSM sont représentés à l'organe de concertation 107 (réforme en santé mentale pour adultes).
- La FéWaSSM participe au Groupe de travail ad hoc « organisation du stage professionnel des psychologues et orthopédagogues cliniciens » organisé par la VVKP (Vlaamse Vereniging Van Kinisch Psychologen).
- La FéWaSSM participe au Groupe de travail « Confidentialité et pratiques en SSM » organisé par la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale ».

## 4. Financement des Psychologues de 1<sup>ère</sup> ligne (PPL)

Suivi de la réforme qui est effective depuis le 1<sup>er</sup> Avril. La FéWaSSM souhaite réfléchir à la façon de recenser le nombre de personnes qui viennent en SSM après les 4 ou 8 séances.

## 5. Rencontres avec l'AVIQ

La FéWaSSM est un interlocuteur de l'AVIQ. En 2019, il y a eu deux réunions FéWaSSM - AVIQ (21/06/2019 – 21/11/2019)

Ces rencontres ont abordé différents points :

- Collaboration FéWaSSM/CRéSaM, Mémoire, participation des SSM aux Plateformes/Réseaux, GT AViQ-ONE, ...
- Projet de réforme décrétole, RGPD, prescriptions électroniques, outils dans les SSM, Budget informatisation des services, Communication AViQ vers Services, GT indicateurs, Cadastre, Dérogation pour DT, définition des activités accessoires...
- Subventions et aspects financiers : retards par rapport aux contrôles des subventions et à la liquidation, décomptes, PFA, report des soldes d'ANM, index ANM 2019-2020, avance 2019, cadastre, signature des arrêtés ministériels, délai Décomptes-PSSM-RASH, Budget 2020 et non consommé, facturation des RDV manqués, subvention facultative & journée d'étude, ...
- Fonctionnement de l'AVIQ : POC, organigramme, ...

## 6. Convention AViQ-ONE : supervision des TMS de l'ONE

L'AViQ a interpellé la FéWaSSM afin que certains de ses membres s'impliquent dans un dispositif spécifique de collaboration entre les SSM et l'ONE. Les SSM impliqués dans ces conventions mettent à disposition des TMS de l'ONE leur expertise en leur proposant des supervisions. Ce dispositif de supervision des TMS par des agents des SSM, actif depuis de nombreuses années, prend place dans le cadre d'une convention de collaboration conclue entre l'ONE et l'AViQ. Celle-ci poursuit l'objectif d'échange d'expérience et d'information des professionnel.le.s des secteurs de l'enfance et de la santé mentale. L'objectif des supervisions tel que défini par l'ONE est d'accompagner les travailleurs médicaux-sociaux (TMS) de l'ONE dans le développement de compétences visant une plus grande aisance dans leurs relations avec les familles, à travers un regard extérieur et le regard de pairs. Les supervisions offrent également un espace pour déposer des situations à lourde charge psychosociale et préviennent ainsi l'isolement et l'épuisement professionnels.

Ces supervisions collectives sont organisées sur base de conventions annuelles proposées par l'ONE aux SSM. Elles se font sur base volontaire et à titre gratuit. Pour rappel, les supervisions font partie des activités accessoires limitées à 20% de la totalité des activités du Service de Santé mentale, visées à l'art. 551 § 2 et 3 du CWASS.

## 7. Groupe de travail « Promotion Santé en Prison »

Suite à la publication au moniteur le 31 janvier 2019 de l'appel à projet lancé par le Gouvernement wallon « Promotion de la santé et accompagnement de détenus en matière de santé mentale, de gestion des assuétudes et de réduction des risques dans les prisons en Wallonie », les 3 fédérations/concertations représentatives du secteur (FEDITO wallonne, la CAAP et la FEWASSM) ainsi que d'autres associations reconnues en promotion santé/assuétudes en milieu carcéral se sont réunies afin de discuter, en concertation, de l'éventualité de répondre à cet appel à projet.

Suite à cette concertation, différents points problématiques de l'appel à projet ont été soulevés et ont amenés ces associations à rédiger un courrier à Madame la Ministre A. Greoli (avec copie à l'AVIQ) expliquant les points d'achoppement et l'impossibilité du collectif de répondre à l'appel à projet en l'état.

Néanmoins, ces associations ont décidé d'entamer un travail commun de réflexion afin de proposer un projet alternatif à cet appel à projet.

C'est ainsi que le Groupe de Travail santé prison Wallonie s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois le 21 mars et continuera à se réunir 1 à 2 fois par mois durant l'année 2019.

Le 24 avril 2019, le cabinet informe le collectif que l'appel à projet est prolongé d'1 mois (sans changement d'une ligne de son contenu) et invite le groupe de travail à une nouvelle réunion d'information le 29 avril.

Suite à la prolongation de l'appel à projet et à cette réunion, le GT envoie un nouveau courrier de non-candidature à la Ministre Greoli pour les mêmes raisons, en précisant qu'il s'est néanmoins mis en travail autour d'une proposition alternative par rapport à l'appel à projet.

A la fin de cette prolongation de l'appel à projet, ce groupe de travail apprend qu'UPDI, un service sans expérience carcérale, a déposé un dossier (avec quelques autres associations non actives en prison).

En septembre, les trois Fédérations et les trois asbl expérimentées et reconnues en promotion de la santé en milieu carcéral remettent quant à elles une demande de subside facultative dont la proposition est de mener un état des lieux dans un premier temps et d'élaborer des pistes d'actions dans un second temps.

Le dossier de l'UPDI est cependant sélectionné sans qu'aucun jury de sélection ne soit constitué (normalement selon l'appel à projet celui-ci devait réunir des membres de différents cabinets santé publique, justice, maisons de Justice).

Le SES, une asbl en promotion santé en milieu carcéral qui participait au GT Prison et était porteuse de la demande de subvention facultative alternative, est contactée par l'Aviq (et/ou le cabinet) pour s'associer au projet déposé par UPDI. Ils signent très rapidement une convention.

Début novembre, UPDI remet une seconde demande de subvention facultative mais, cette fois avec le SES. Dans ce dossier, UPDI nomme certaines associations du GT Santé Prison Wallonie (comme la FEDITO Wallonie, la CAAP, la FEWASSM...) comme étant des partenaires de ce projet (formant même un comité de partenaires). Pourtant, aucune de ces associations n'avait été contactées ni consultées en ce sens par UPDI. Le Collectif a donc écrit un courrier à la ministre Morreale (avec copie à l'administration) pour exprimer son étonnement face à ce fonctionnement et s'y opposer. Malgré une rencontre du collectif avec le conseiller en santé mentale du Cabinet de la Ministre Morreale qui avait assuré que l'UPDI allait rapidement contacter le collectif, aucun contact n'a été pris en 2019.

## 8. Organisation d'une journée d'étude FéWaSSM

Le 10 décembre 2019, la FéWaSSM a organisé une journée d'étude qui a rassemblé plus de 150 participants.

Le thème de cette journée d'étude portait sur l'accueil et les dispositifs spécifiques d'accueil en SSM. Ce colloque s'intitulait : « Entre Première et dernière ligne, quel(s) accueil(s) en Services de santé mentale ? ». C'est donc l'accueil au sens général et les accueils au sens spécifique de ses déclinaisons qui étaient au centre des réflexions de cette journée.

L'argumentaire de cette journée d'étude est le suivant : « Au regard du contexte contemporain marqué par les réformes, l'objectif de cette journée d'étude sera d'aborder la question de la place des SSM dans la nouvelle configuration des soins en santé mentale en s'intéressant plus spécifiquement aux dispositifs d'accueil spécifiques qui sont mis en place par le secteur.

Depuis leur création dans les années 70, les Services de Santé Mentale ont développé un ou plus précisément des accueils de la souffrance psychique et sociale dans la cité. Ces dispositifs de soin ambulatoire de proximité et pluridisciplinaires se sont développés et adaptés aux métamorphoses de la clinique et de l'évolution sociétale en proposant des dispositifs souples et à géométrie variable, tout en conservant quelques repères fondamentaux dont, pour ne citer que les plus saillants : un/des accueil(s) inconditionnel tout-venant, une prise en compte de la singularité de chaque situation dans ses différentes dimensions et un respect de la temporalité de chacun. Ces quelques traits spécifiques ont permis aux Services de Santé Mentale d'offrir jusqu'à aujourd'hui un/des accueil(s) se distribuant entre première et dernière ligne.

Si la première ligne est définie comme le premier espace d'accueil de la souffrance et de la demande, la dernière ligne est celui non limité dans le temps, présent au-delà des dispositifs spécifiques de soins en Santé Mentale.

A l'aune des changements importants que nous connaissons à la fois dans l'évolution de notre société contemporaine, dans l'organisation des soins en santé mentale ainsi que face à l'augmentation constante des nouvelles demandes dont la complexité va grandissante, les Services de Santé Mentale veulent mettre au travail cette dimension d'un accueil (pluriel) qui les caractérise pour en vérifier la pertinence dans notre monde contemporain. »

Suite à la rédaction de cet argumentaire, la FéWaSSM a proposé à deux orateurs d'intervenir le matin et à trois représentants de SSM de présenter un dispositif d'accueil spécifique mis en place par leur SSM<sup>4</sup>.

La matinée, l'intervention de Jean-Louis Feys (Psychiatre, Directeur Médical, Saint Bernard, Manage) proposait une réflexion sur les classifications en psychiatrie et celle de Jean-Louis Genard (Sociologue, professeur à l'ULB et aux Facultés Saint Louis) sur les mutations de nos coordonnées anthropologiques. La matinée fût l'occasion d'aborder des questions plus méta et l'après-midi de présenter des dispositifs concrets plus spécifiques aux types d'accueils.

L'après-midi, des représentants du Club Baillon, du Gerseau et d'Entre Mots ont chacun présenté un dispositif spécifique d'accueil mis en place dans leur SSM.

Cette journée d'étude fût constructive et riche d'échanges. Ce fût l'occasion pour les membres de la FéWaSSM de se retrouver et de partager leurs réflexions, questions, expériences.

## 9. Projet de Réforme du Décret

La FéWaSSM a participé au processus de révision du décret qui a débuté en 2015 et a connu de fortes avancées en 2018, pour finalement ne pas aboutir en 2019.

En début de législature, Madame la Ministre Gréoli a repris les travaux entamés et avortés par le Ministre Prévot visant à adapter le texte décretaal souhaité par le secteur compte tenu de l'évolution de sa réalité (réformes en Santé Mentale, saturation de l'offre, moyens financiers insuffisants, ...).

En février 2018, la FéWaSSM fut invitée par le Cabinet afin d'être informée de la proposition de l'Avant-Projet de Décret et d'étudier la faisabilité de l'adaptation du texte du Code Wallon.

En juin 2018, l'A.G donna mandat au C.A de poursuivre le travail d'écriture du décret pour autant que la simulation financière soit positive et avec l'exigence de co-écriture des arrêtés d'application.

En juillet 2018, la FéWaSSM refusa de poursuivre les travaux compte tenu des incertitudes sur la survie financière des services à moyen terme.

En septembre 2018, le secteur est cependant informé du passage de l'Avant-Projet de Décret en première lecture au Gouvernement Wallon d'une part, et de la mise en place d'un groupe de travail (6 réunions) sur les arrêtés du nouveau décret.

---

<sup>4</sup> Cf. annexe n°, p. (flyer/programme)

Face à cette annonce, le C.A décide une double stratégie : être présent au groupe sur la rédaction des arrêtés, d'une part et déployer des actions en vue de faire entendre la position de la FéWaSSM, d'autre part.

En octobre 2018, un groupe consultatif élargi sur la rédaction des arrêtés se met en place. Avec d'autres acteurs (Syndicats, administration, cabinet, UNESSA, Santhéa, usagers), la FéWaSSM est invitée à y participer.

Lors de la rencontre avec la ministre en octobre 2018, différentes propositions émergent (FF, Publics prioritaires, mode de financement, Obligations Légales, utilisation du non consommé). La Ministre s'engage à une réécriture de l'exposé des motifs, à une valorisation des frais de fonctionnement et à des moyens complémentaires pour les publics prioritaires.

Les réunions prévues sur les arrêtés deviennent des réunions sur le texte du projet de décret suite à la rencontre FéWaSSM/Cabinet. Malgré d'importantes avancées, des obstacles majeurs restaient présents et ne permettaient pas l'assentiment du secteur à cette réforme. A la mi-décembre 2018, un avis dans ce sens a été remis à la Ministre par la FéWaSSM. La FéWaSSM l'informe qu'elle ne pouvait donner un accord sur la suite du processus de révision du décret que moyennant la prise en compte et l'adaptation de différents points qui font obstacles à l'adhésion du secteur.

En janvier 2019, la réunion prévue sur les arrêtés est annulée par le cabinet.

En février 2019, malgré un courrier adressé à la Ministre et une rencontre avec le Chef de Cabinet et la Conseillère en Santé Mentale ayant pour objet de ré-expliquer les points de désaccords de la FéWaSSM, celle-ci apprend néanmoins le passage de l'Avant-Projet de Décret en deuxième lecture au Gouvernement Wallon et prend connaissance d'un calendrier de réunions de rédaction des arrêtés. Un passage en troisième lecture était prévu fin mars 2019, parallèlement à la mise en place d'un groupe de travail sur l'écriture des arrêtés.

En mars, l'AG de la FéWaSSM valide la participation au groupe de travail sur la rédaction des arrêtés d'exécution de l'APD et décide de reprendre des actions pour dénoncer les points du texte restant problématique.

Cependant, les travaux de rédaction des arrêtés n'ont pas été entamés, les dates de rencontres ayant été annulées par le Cabinet.

Suite à la perte de majorité du Gouvernement au Parlement et les élections de mai, l'APD est gelé. Le prochain gouvernement peut décider de repartir ou non du texte et de sa méthode de concertation.

En avril et en mai, la FéWaSSM a envoyé un courrier aux Présidents de Parti du Parlement Wallon en leur demandant d'inscrire la révision du décret des Services de Santé mentale à l'agenda du programme du prochain accord de gouvernement. Ce courrier fût l'occasion de leur présenter brièvement les caractéristiques des services d'accueil et de soins de la souffrance psychique sur le territoire wallon et de les informer du processus mis en place par le Cabinet Gréoli en vue de procéder à une réforme décrétole du secteur, les avancées du

texte, mais également les obstacles majeurs qui restaient présents aux yeux de la Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale (FéWaSSM).

En juin, l'AG de la FéWaSSM mandate un groupe de travail dans l'objectif de revisiter l'APD et proposer des modifications tenant compte des amendements émis par les Commissions de la FéWaSSM. En Novembre, une AG extraordinaire de la FéWaSSM s'est rassemblée autour d'une proposition de modification du texte de l'APD. L'AG a voté et validé les propositions de modifications de l'APD comme base de discussion avec le Cabinet.

Fin novembre, une rencontre entre la FéWaSSM et le Conseiller en Santé Mentale du Cabinet Morreale a eu lieu. Le cabinet a marqué sa volonté de relancer le travail autour de la révision du décret en 2020. La FéWaSSM a rappelé l'investissement et le travail mené par le secteur autour de l'APD et le fait qu'un texte a été présenté et approuvé lors de la dernière AG de la FéWaSSM. Le cabinet a marqué sa volonté de travailler avec la FéWaSSM.

## 10. Conclusion

L'année 2019 fût riche pour la FéWaSSM et sa structuration interne. Tout en étant régulièrement bousculée par le calendrier et l'actualité politique, cette année lui a permis de poursuivre son assise, de renforcer la concertation avec ses membres, de développer des projets fédérateurs (Journée d'étude, questionnaire DA, site internet, etc.) et sa communication.